

---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---



---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 785. — Quarante-Heures, 786.*

**Partie officielle :** Feu l'abbé A.-H. Gosselin, 786 ; Nominations ecclésiastiques, 786.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : La croisade canadienne, 786. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Manière d'imposer les scapulaires, 788. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 789. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 793 ; France, 794 ; Russie, 795. — VARIÉTÉS : Lourdes, il y a soixante ans (11 février 1858), 795.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Filtration insuffisante, 799.

---



---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 25 août.** — XIV ap. Pent. et 4 d'août. Du dim.  
**Lundi, 26.** — S. ZÉPHIRIN, pape et martyr.  
**Mardi, 27.** — S. JOSEPH DE CALASANZ, conf.  
**Mercredi, 28.** — S. AUGUSTIN, év. et doct.  
**Jeudi, 29.** — DÉCOLLATION DE S. JEAN-BAPTISTE, *dbl. maj.*  
**Vendredi, 30.** — STE ROSE DE LIMA, vierge.  
**Samedi, 31.** — S. RAYMOND NONNAT, conf.  
**Dimanche, 1 septembre.** — XV ap. Pent. et 1 sept. Du dim.

---

## QUARANTE-HEURES

---

**25 août,** St-Paul de Montminy. — **28,** Ste-Anastasie ; Stoneham. — **29,** St-Alexandre ; Ste-Lucie de Beauregard. — **30,** St-Séverin ; St-Raymond. — **1 septembre,** St-Patrice de Québec ; St-Damien.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

**FEU L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN**

Monsieur l'abbé Auguste-H. Gosselin, décédé jeudi, le 15 août courant, à St-Charles de Bellechasse, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Archevêché de Québec,  
15 août 1918.

ALPH. GAGNON, ptre,  
*Sous-secrétaire.*

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé ÉGIDE GROLEAU, vicaire au Sacré-Cœur de Jésus de Québec, a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec;

M. l'abbé OMER COULOMBE, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, a été nommé vicaire au Sacré-Cœur de Jésus de Québec ;

M. l'abbé EMILE BEAUDET, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Grégoire de Montmorency.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **LA CROISADE CANADIENNE**

L'Union Allet a tenu à fêter solennellement l'année jubilaire du Régiment des Zouaves Pontificaux Canadiens. Il y a cinquante ans, en effet, cinq cents jeunes Canadiens-Français, répondant à l'appel de Mgr Bourget, archevêque de Montréal, partaient, en sept détachements, pour Rome, où ils allaient offrir à Pie IX leurs bras et leur vie pour la défense des États Pontificaux.

S. G. Mgr Bruchési a voulu présider l'imposante manifestation religieuse par laquelle les vétérans canadiens de l'armée de

Pie IX ont fêté, à la cathédrale de Montréal, dimanche dernier, le glorieux souvenir de l'année 1868 ; et, au cours de la messe que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a célébrée lui-même, le successeur des Bourget et des Fabre, si dévoués à la cause des Zouaves; a rappelé, en termes éloquents, ce que fut la croisade canadienne de 1868-1870. Après la messe, Mgr Bruchési a reçu les Zouaves dans son palais : dîner intime, causeries, évocations d'anciens et chers souvenirs. Dans l'après-midi, les anciens soldats du Pape se rendaient en pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours, où après un sermon de circonstance par M. l'abbé J.-A. Brosseau, ils se consacraient solennellement au Sacré-Cœur et priaient le Dieu des armées d'accorder au monde la paix juste et durable souhaitée par le Souverain Pontife. Le soir, au Mont Saint-Louis, un banquet, que voulut bien présider encore Mgr Bruchési, terminait la journée. Lundi matin, avant de se séparer, les Zouaves assistaient à un service funèbre célébré pour le repos de l'âme de leurs camarades défunts, et y donnaient le pieux spectacle d'une communion générale.

L'année 1868 méritait cette touchante et solennelle commémoration. L'histoire du Canada ne renferme pas de date plus glorieuse que celle-là. Le Pouvoir Temporel était menacé de destruction ; les horribles garibaldiennes avaient envahi le territoire pontifical, et marchaient sur Rome. Le monde catholique était dans l'angoisse. Pie IX, opprimé de toutes parts, avait fait appel au dévouement de ses enfants. Déjà, la France, la Belgique, la Hollande et l'Irlande, donnant l'exemple de l'amour et du sacrifice, étaient accourues, les premières, au secours du Père des fidèles. Castelfidardo avait immortalisé le nom des Zouaves, de Lamoricière et de Pimodan. Charette avait remporté, en 1867, la glorieuse victoire de Mentana, où le sang canadien avait coulé.

Mgr Bourget, en faisant proclamer du haut de la chaire de sa cathédrale, le nom du blessé canadien-français de Mentana, le Zouave Laroque, avait fait un premier et discret appel en faveur de la cause pontificale ; et, un mois plus tard, il adressait aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale, qui fut un véritable appel aux armes. Dieu le voulait ! Aussitôt, de toutes les parties du Canada français, les jeunes catholiques réclamèrent l'honneur de s'enrôler dans l'armée pontificale.

Nous n'avons pas à raconter ici les exploits de nos Zouaves canadiens : l'histoire les a consignés. Mais, en cet anniversaire, nous tenons à rappeler brièvement la grande leçon donnée alors par les soldats canadiens de Pie IX.

“ L'avantage de ceux qui combattent pour un principe, disait Lamoricière en 1860, c'est qu'alors même qu'ils succombent, . . . leur défaite devient une éclatante protestation en faveur du droit.” Sans penser à la victoire ou à la défaite, les Zouaves canadiens se sont ralliés au drapeau de Pie IX et ont montré à notre peuple par quels sacrifices il faut répondre à l'appel du droit opprimé.

Mgr Bourget avait proposé à nos jeunes gens de 1868 “ d'aller s'immoler pour la défense de notre Père commun, de l'immortel Pie IX ”. Les volontaires canadiens nous ont donné le plus bel exemple de dévouement au Saint-Siège que notre histoire ait jamais enregistré en mettant leur courage, leur jeunesse et leur vie au service du Pape et de l'Église.

“ Les hommes passent, les principes restent ”, disait le général de Charette, à la Basse-Motte, lors des nocés d'or du Régiment des Zouaves Pontificaux en 1885. Cinquante ans se sont écoulés depuis que les Zouaves canadiens sont partis à la défense du Saint-Siège ; et plusieurs déjà sont allés auprès de Pie IX recevoir la récompense de leur héroïque fidélité. Mais le principe pour lequel ils ont généreusement combattu demeure ; et le souvenir de leur sacrifice reste, pour notre peuple, une grande leçon.

A. H.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### MANIÈRE D'IMPOSER LES SCAPULAIRES

Q.—1° Est-ce nécessaire de dire la formule *Accipe hunc habitum* pour chaque personne ?

2° Que pensez-vous de la manière suivante d'imposer le scapulaire : le prêtre après avoir béni les scapulaires, les impose, tout en récitant la formule *accipe* ou *accipite*, qu'il recommence quand il l'a finie, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

R.—1° Béringier (tome I, page 545) dit que “ pour tous les scapulaires approuvés par l'Église, la formule d'imposition peut être dite au pluriel sur plusieurs personnes en même temps, pourvu

que, immédiatement (avant ou) après, le scapulaire soit imposé à chaque personne en particulier.”

Il est nécessaire que ce soit le même prêtre qui bénisse et qui impose le scapulaire.—Il faut que le prêtre autorisé l'impose de ses mains, le passant au cou, autant que possible, ou au moins, le mettant sur l'épaule.

2° Nous ne voudrions pas condamner cette pratique ; si la formule est récitée au pluriel, de fait la formule se trouve dite et le scapulaire imposé par le même prêtre. Mais, au point de vue des convenances, cette pratique laisse à désirer ; le prêtre fait deux choses à la fois ; il lit sa formule et chemin faisant, il impose à tâtons le scapulaire, à plusieurs personnes.

Beringer n'a pas l'air de supposer que la chose puisse se faire ainsi, puisque, en parlant de la formule *accipe*, il ne la fait réciter qu'avant ou après l'imposition.

## CHRONIQUE DIOCÉSAINNE

**Cérémonie de vêtue et de profession religieuse.** — Samedi, le 10 août, à 2.30 heures de l'après-midi, a eu lieu dans la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie de Limoilou, une cérémonie de vêtue, de profession et de vœux perpétuels, présidée par Sa Grandeur Monseigneur P.-E. Roy, qui donna le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint-habit : Mlles Germaine Martel, de Québec, en religion, Sœur Ste-Émilienne de Jésus ; Lucina Labonté, de St-Joseph de Beauce, en religion Sœur Ste-Antoinette du Sacré-Cœur ; Daria Fortier, de St-Évariste, en religion Sœur St-Barthélémy ; Cécile Hardy, de St-Ubalde, en religion Sœur St-Bernardin de Sienne ; M.-Anne Nadeau, de St-Méthode d'Adstock, en religion Sœur Ste-Hortense.

Ont prononcé leurs vœux temporaires : Mlles Maria Peltier, de St-Philippe de Néri, en religion Sœur St-Cyprien ; Éva Frédet, de St-Narcisse de Beauvillage, en religion Sœur Ste-Victoire ; Amélia Fluet, de St-Victor de Tring, en religion Sœur Ste-Aurélia ; M.-Louise Duval, de St-Pascal, en religion Sœur Ernest-Marie ; Céline Drolet, de l'Ancienne-Lorette, en religion Sœur St-Laurent ; Monique Dessurault, de St-Stanislas, en religion Sœur Agnès Marie ; Rébecca Bérubé, de St-Pascal, en religion Sœur Ste-Léa ; Marguerite Michaud, de St-Philippe de Néri, en religion Sœur Ste-Emma ; Evelyne Doyon, de St-François de Beauce, en religion Sœur Ste-Virginie.

Ont émis leurs vœux perpétuels : Sœur St-Thomas d'Aquin, de Frampton ; Sœur St-François d'Assise, de Nashua (New-Hamp-

shire) ; Sœur Ste-Claire, de Ste-Eulalie ; Sœur St-Louis, de St-Ephrem de Tring ; Sœur Marie-Hélène, de la Pointe-aux-Esquimaux (Côte Nord) ; Sœur Ste-Paule, de Québec ; Sœur St-Maurice, de Limoilou ; Sœur St-Paul-Émile, de Québec ; Sœur Marie de l'Eucharistie, de St-Ephrem de Tring ; Sœur Marie de Tous les Saints, de Bucey-les-Gy (France).

Assistaient au chœur, Messieurs les abbés A. Chouinard, vicaire à Beauport ; L.-P. Duval, séminariste ; Le R. P. Étienne gardien du Monastère des Capucins de Limoilou ; le R. P. Urbain aumônier de la Communauté et le R. P. Justin.

**Deux cérémonies religieuses.** Jeudi, le 15 août, dans la chapelle des Sœurs de Jésus-Marie, à Sillery, il y eut deux imposantes cérémonies religieuses.

La première cérémonie eut lieu à 6 heures 30 du matin, et a été présidée par Mgr Doray, curé de la paroisse du Précieux-Sang de Woonsocket.

Les religieuses dont les noms suivent ont prononcé leurs vœux perpétuels :

Mlles Bernadette Boutin, de Saint-Isidore, en religion Marie-St-Adélaré ; Marie-Louise Métivier, de Hochelaga, en religion Marie St-Louis-Bertrand ; Augusta Lamontagne, de Lévis, en religion Marie-Angé de Jésus ; Angéline Roy, de St-Michel de Bellechasse, en religion Marie-Aloysia ; M.-Louise Lacasse, de St-Gervais de Bellechasse, en religion Marie-Ste-Alphonsine ; Delvina Chabot, de St-Gervais de Bellechasse, en religion Marie-Ste-Hénédine ; Éva Falardeau, de Sillery, en religion Marie-St-Jean-Climaqué ; Béatrice Laliberté, de St-Jean-Deschailons, en religion Marie-Ste-Rose de Viterbe ; Angéline Larochelle de South-Drummond, en religion Marie-St-Jean de Matha ; Aline Gendrault, de Stanbridge, en religion Marie-Eymard.

A 8 heures, S. G. Mgr Roy a présidé une cérémonie de vêtue et de profession religieuse. Assistaient à cette cérémonie : Mgr Chs Doray, de Woonsocket, M. l'abbé Blanchet, aumônier du couvent de Sillery, M. l'abbé Chapleau, vicaire à St-Grégoire de Montmorency, M. l'abbé Maranda, vicaire au Sacré-Cœur de Québec, M. l'abbé Bédard, vicaire à la paroisse du Précieux-Sang de Woonsocket, les Pères Lévesque et Mercier, C.S.S.R., le Père Allion, missionnaire du Sacré-Cœur, et M. l'abbé Jos. Lafleur, séminariste.

Ont prit le saint habit :

Mlles Marie-Reine Perron, de Dover, N.-H., en religion Marie de la Trinité ; Omédia Béliveau, de St-Charles, Providence, R.-I., en religion Marie-Hermann ; Leda Soucy, de St-Germain de Kamouraska, en religion Sœur Ste-Rita ; Alice Roussel, de

Fall-River, Mass., en religion Sœur Ste-Constance ; Bernadette Pelletier, de St-Pascal, Kamouraska, en religion Sœur St-Narcisse.

Ont prononcé leurs premiers vœux :

Mlles Yvonne Marcoux, de St-Ferdinand d'Halifax, en religion Marie St-Jean ; Corona Lanoie, de St-Guillaume d'Upton, en religion Marie-St-Gaudiose ; Octavie Fradette, de St-Henri de Lévis, en religion Marie Ste-Marguerite, de Cortone ; Dora Ladouceur, de Notre-Dame, de Lourdes, Providence, R.-I., en religion Marie Ste-Victoire ; Flore Ducharme, de Johnston, R.-I., en religion Marie St-Vincent-Ferrier ; Eustelle Dugal, de St-Jean, I.-O., en religion Marie St-Jacques ; Hermine Lebouthiller, de Notre-Dame de Lourdes, Fall-River, en religion Marie St-Luc ; Rose-Alda Langelier, de St-Pascal, Kamouraska, en religion, Sœur St-Honorius ; Bernadette Desjardins, de St-Pascal Kamouraska, en religion Sœur St-Ernest.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. Père Daigneault, S.J., de Montréal.

**Au Bon-Pasteur.** Mercredi, le 17 août, avait lieu dans la chapelle du Bon-Pasteur de Québec, une cérémonie de vêtue présidée par M. l'abbé J.-E. Donaldson, aumônier de la communauté.

Ont reçu le voile blanc des novices :

Mlles E. Boucher, de Fraserville, dite en religion Sœur Marie de St-Ludovic ; G. Labbé, de St-François, I.-O., dite en religion Sœur Marie de St-Irénée ; B. Potvin, de Chicoutimi, dite en religion Sœur Marie-Léonce ; M.-R. Roberge, de Biddeford, dite en religion Sœur Marie de Ste-Pauline ; A. Morin, de St-Ludger de Fraserville, dite en religion Sœur Marie de St-Ludger ; L. Pelletier, de St-Jérôme de Matane, dite en religion Sœur Marie de St-Cléophas ; J. Grandmont de Champlain, dite en religion Sœur Marie de Saint-Prosper ; E. Bédard, de Notre-Dame de Jacques-Cartier, dite en religion Sœur Marie de St-Misaël ; A. Leblond, d'Inverness, Mégantic, dite en religion Sœur Marie-Alfred.

On remarquait au chœur, Messieurs les abbés P.-J. Boyd, curé d'Inverness, J.-H. Cinq-Mars, curé des Grondines, J.-A. Lapointe, aumônier du Pensionnat St-Jean Berchmans, O. Labbé, L. Bédard, B. Lemay, J.-G. Lapointe, E. Poulin et J.-A. Grandmont, séminaristes.

Le 15 août, dans la même chapelle, M. le chanoine C.-P. Richard, présidait une cérémonie de profession religieuse, assisté de MM. les abbés G. Gagnon, du diocèse de Rimouski et P.-J. Boyd, curé d'Inverness.

Ont prononcé les premiers vœux :

Mlles M.-L. Touzin, de St-Edouard de Péribonka, dite Sœur Marie-Louis de Montfort ; M.-A. Cormier, de Keegan, Me., dite Sœur Marie de Ste-Isabelle ; M.-A. Truchon, de Matane, dite

Sœur Marie-Joséphine ; V. Loignon, de St-Georges, Beauce, dite Sœur Marie de St-Zéphirin ; E. St-Amant, de Lawrence, Mass., dite Sœur Marie-Salomé ; S. Dorion, de Charlesbourg, dite Sœur Marie-Jean-Charles.

Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, pronça le sermon. M. l'abbé J.-A. Lapointe, assistait au chœur.

**Les Sœurs de l'Assomption.** Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, qui avaient tenu depuis 1856, le couvent de Kamouraska, ont été obligées, pour des raisons de force majeure, de fermer ce pensionnat en juin dernier. Sur l'invitation de S. E. le cardinal Bégin, les Sœurs de l'Assomption de Nicolet ont décidé de continuer l'œuvre éducatrice des filles de Marguerite Bourgeoys, et rouvrir ce pensionnat en septembre prochain.

Le couvent de Kamouraska sera la première maison des religieuses de l'Assomption dans le diocèse de Québec.

**Décès de M. l'abbé A.-H. Gosselin.** Jeudi matin, en la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, décédait à sa résidence de St-Charles de Bellechasse, M. l'abbé Auguste-Honoré Gosselin, historien distingué, auteur de plusieurs ouvrages importants ayant trait à l'histoire de notre pays.

Feu l'abbé A.-H. Gosselin, naquit à St-Charles de Bellechasse, le 29 décembre 1843, de Joseph Gosselin, cultivateur, et d'Angèle Labrie. Il fit ses études à Québec, et fut ordonné dans sa paroisse natale par Mgr Baillargeon, le 30 septembre 1866.

Il fut secrétaire à l'Archevêché de Québec, de 1866 à 1868 ; vicaire à la Basilique (1868-1869) ; premier curé de Ste-Jeanne de Neuville (1869-1886), où il a bâti une église et un presbytère en 1869-1870 ; curé de Saint-Ferréol (1886-1893) ; il vivait retiré à St-Charles de Bellechasse depuis 1893.

M. l'abbé Gosselin publiait en 1890 son œuvre maîtresse, la *Vie de Mgr de Laval* en deux volumes. Il a continué, dans sa retraite de Saint-Charles, à étudier l'histoire religieuse du Canada. Après avoir écrit quelques monographies, il publia en 1909, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval : Récollets et Jésuites, 1615-1659* puis se succèdent des travaux de plus longue haleine : *L'ÉGLISE DU CANADA : Mgr de Saint-Vallier* (1911) ; *Mgr de Mornay, Mgr Dosquet, Mgr de l'Auberivière* (1912) ; *Mgr de Pontbriand* (1914) ; *L'Eglise du Canada après la Conquête, première partie, (1760-1775)* (1916) ; *L'Eglise du Canada après la Conquête, deuxième partie, (1775-1789)* (1917).

Les funérailles de feu l'abbé Gosselin ont eu lieu dans l'église de Saint-Charles, samedi matin, le 17 août courant.

Le service a été chanté par Mgr Amédée Gosselin, du Séminaire, assisté de MM. les abbés A. Roberge et Pamphile Roy,

comme diacre et sous-diacre. Son Éminence le cardinal Bégin assistait au trône, accompagnée de Mgr F. Pelletier, recteur de l'Université Laval, et de Mgr Rouleau, principal de l'École normale Laval.

Pendant le service, des messes basses ont été dites aux autels latéraux par MM. les abbés Odilon Gosselin, du Séminaire, et Proculus Corriveau, vicaire à St-Charles. C'est Son Éminence qui a chanté l'absoute et M. l'abbé Martel, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies. Un nombreux clergé assistait au chœur.

La dépouille mortelle du regretté abbé Gosselin a été inhumée dans le cimetière paroissial.

---

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Pour la paix.**—A minuit, le 29 juin, au cours d'une nuit d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé, le Saint-Père a célébré, à la basilique de St-Pierre, la messe pour la paix et le rétablissement de la justice et de la charité dans le monde.

Un grand nombre de prélats, de prêtres et les membres de l'Archiconfrérie de l'Adoration nocturne entouraient le Pape pendant cette nuit d'adoration.

Rien ne distinguait au chœur les prélats des autres membres du clergé. Tous portaient le rochet sur la soutane noire. Pareillement, parmi les fidèles, les rangs de la société étaient confondus : des gens du peuple et des familles princières, des familles d'employés et des familles de l'aristocratie.

A la communion, les adorateurs laïques s'approchèrent de la Sainte-Table. Durant plus d'une heure ils s'y succédèrent sans interruption et tous, de la main du Pape, reçurent la sainte Eucharistie.

“ Rarement, écrit le représentant de la *Croix*, de Paris, à Rome, la personne du Souverain Pontife aura produit une pareille impression de majesté qu'en cette nuit où il avait paru vouloir surtout reprendre ses fonctions de président de l'Archiconfrérie de l'Adoration nocturne. On se serait cru revenu aux jours de la primitive Église, où le Pontife suprême célébrait dans le secret de la nuit, les mystères sacrés. L'observation est de publicistes qui écrivent pour la grande presse indifférente : et ils notent que, justement, la grande veillée de l'adoration et du sacrifice s'est déroulée au lieu même où les premiers martyrs versèrent leur sang pour le Christ, dans l'immédiat voisinage de la tombe des deux grands apôtres Pierre et Paul. D'autres ont songé à la grande nuit où le Christ Jésus lui-même, instituant l'Eucharistie, adressa à son Père la grande prière sacerdotale. ”

**Cause introduite.**—Le 11 mai dernier, S. S. Benoît XV a sanctionné l'introduction de la cause de béatification et de canonisation du serviteur de Dieu, Joseph Chaminade, fondateur des Maristes, qui, la veille avait été soumise à l'examen des cardinaux de la Congrégation des Rites.

### FRANCE

**La cathédrale.**—La dernière offensive alliée a éloigné les Allemands d'Amiens. La place et sa splendide cathédrale, un des plus beaux joyaux de l'art médiéval, ne sont plus sous le feu de l'ennemi.

Dès le retour de l'évêque, Mgr de la Villerabel, réfugié à Abbeville, on a chanté un *Te Deum* suivi du salut du Saint-Sacrement dans la cathédrale.

Les dépêches nous l'avaient dépeinte comme déjà à demi détruite par les bombes allemandes, mais grâce à l'intervention du Saint-Siège, autour de laquelle les journaux ont, comme de coutume, fait maçonniquement le silence, il n'en est pas ainsi. Les Allemands ne l'ont pas visée systématiquement, et elle a subi assez peu de dommages.

Elle a été percée de cinq trous d'obus. A l'extérieur quelques gargouilles, un ou deux contreforts ont été brisés. A l'intérieur une colonnette de triforium et le meneau d'un vitrail ont subi le même sort. Les porches et leurs innombrables statues, les trois merveilleuses roses des portails, les verrières anciennes, les stalles, le plus beau travail du genre qui soit, les mausolées n'ont pas été endommagés.

Nous nous réjouissons de ce que, dans la ville en ruines, ce chef-d'œuvre de l'art français, dont la cathédrale allemande de Cologne n'est qu'une copie pour l'intérieur, est resté à peu près intact.

**L'Université catholique de Lille.**—Le Saint-Siège s'est intéressé très spécialement à l'Université catholique de Lille, et, par une lettre de S. E. le cardinal secrétaire d'État, des informations ont été demandées sur le fonctionnement actuel du grand Institut d'enseignement catholique d'enseignement supérieur.

Une réponse officielle vient d'assurer au Saint-Siège que les autorités militaires allemandes veillent à ce que l'Université soit respectée, notamment en ce qui concerne le logement de troupes et les réquisitions.

Le Vatican a reçu en même temps communication d'une note de Mgr Margerin, le recteur de l'Université catholique, qui précise, dans les termes qu'on va lire, l'état présent de l'enseignement dans les cinq Facultés de l'Université :

“ Malgré les difficultés de toutes sortes que nous crée la guerre, et particulièrement l'absence de plus de soixante de nos professeurs, l'Université donne actuellement l'enseignement dans ses cinq Facultés : de théologie, de droit, de médecine, de lettres, de sciences, et dans son école de sciences industrielles et commerciales. Nos professeurs rivalisent d'efforts et de dévouement. Nous n'avons plus, comme avant la guerre,

5, ou 600 étudiants : nous en comptons encore cependant—avec nos séminaristes—près de 200. Un certain nombre ont subi avec succès les examens à la fin de l'année scolaire et conquis des diplômes de licenciés en droit, en lettres, en sciences, etc.

“ Nous espérons que bientôt la tranquillité de la paix nous étant rendue, nos maîtres revenus—ceux que la mort n'aura pas fauchés—nous pourrons reprendre bientôt notre vie studieuse et nos travaux scientifiques. ”

**A l'Académie française.**—Mgr Baudrillart, recteur de l'Université catholique, de Paris, a été élu membre de l'Académie française.

L'Académie s'est honorée en récompensant de la sorte celui qui, travailleur infatigable, pendant cette guerre, a fondé et dirigé le “ Comité catholique de propagande française à l'étranger. ” Elle a reconnu aussi l'incontestable mérite de l'œuvre littéraire du nouvel académicien.

La bibliographie de ses livres et articles couvre vingt-sept pages, où figurent avec des articles de journaux, de nombreuses études développées parues dans le *Bulletin critique*, la *Revue du Clergé français*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue pratique d'apologétique*, et la *Revue de l'Institut catholique* et enfin de grands ouvrages. Citons particulièrement : *Philippe V et la cour de France*, *La France chrétienne dans l'histoire*, *L'Eglise catholique*, *La Renaissance et la protestantisme*, *Quatre cents ans de Concordat*, *Lettres de direction et vie de Mgr d'Hulst*, *L'enseignement catholique dans la France contemporaine* et enfin pendant la guerre, *La guerre allemande et le catholicisme*, *L'Allemagne et les Alliés devant la conscience chrétienne*, ouvrages de propagande publiés par le Comité dont il est l'âme.

#### RUSSIE

**Réforme.**—Les bolcheviki ont perdu la Russie en l'acculant à une paix désastreuse qui efface deux siècles d'histoire.

Reconnaissons toutefois que de la brutalité avec laquelle ils brisent tout le passé résulte une réforme favorable. Le 1er juillet, l'immense empire s'est mis au régime du calendrier grégorien.

A tous les points de vue cela est très heureux, en particulier au point de vue religieux, car c'était un des principaux obstacles à l'union des églises.

#### VARIÉTÉS

**LOURDES, IL Y A SOIXANTE ANS, (11 février 1856)**

Une journée maussade dans les montagnes pyrénéennes. C'est l'hiver ; il fait sombre, il fait froid.

A Lourdes, dans un logement, rue des Petits-Fossés, vit une

famille d'ouvriers honnêtes, les Soubirous, que la malchance paraît poursuivre. Pauvre gîte, pauvres gens. Qu'on se livre ailleurs aux divertissements du jeudi-gras ; là les visages sont sans gaieté, le foyer est sans flamme. L'ainée des enfants, Bernadette — elle a bien quatorze ans, mais on hésiterait à lui en donner douze, tant sa personne est menue et chétive — supplie sa mère de la laisser courir jusqu'au cimetière ou le vallon de la Merlasse pour y ramasser un peu de bois mort. Le temps est si mauvais, le canal si dangereux, l'enfant si délicate, que longtemps le maman résiste. Elle cède enfin — que ne risque-t-on pas pour combattre la misère ? — et la fillette, en compagnie de sa sœur Marie et de Jeanne Abadie, une amie du voisinage, part joyeuse à la cueillette des branches sèches et des copeaux abandonnés. De quel fardeau elle espère être chargée au retour !

Bien vite elles ont descendu, toutes trois, la pente rapide qui mène au Gave, franchi le Pont-Vieux, pris vers le couchant le chemin de la forêt. Les voici dans, la prairie qu'animent d'ordinaire les ailes d'un moulin. Mais le moulin de Savy est silencieux aujourd'hui, ses ailes sont en repos et la prairie est déserte.

Robustes et diligentes, Jeanne et Marie ont déjà, dans un pan de leur jupes à demi relevée, une ample moisson de branches cassées, de brindilles sèches. Comment le canal qui borne la prairie ralentirait-il leur ouvrage ? C'est un jeu pour elles de prendre leurs sabots à la main et de traverser, pieds nus, le ruisseau peu profond. Pourtant la transition est brusque, et les étourdies de s'écrier : " Que c'est froid ! "

Transie et peureuse, Bernadette de trembler davantage.

Oh ! elle voudrait bien les suivre ! mais elle redoute l'asthme qui l'opresse et la suffoque ; elle frissonne en dépit du capulet qui garantit sa tête, des bas qui préservent ses jambes, rougissante d'avoir besoin de ce luxe qu'on ne donne pas à sa sœur.

— " Passez-moi donc sur vos épaules ", gémit-elle d'une voix implorante.

— " Oh ! ma foi non ! répond Jeanne avec brusquerie. Tu n'es qu'une mignarde et une ennuyeuse ; si tu ne veux pas passer, reste où tu es. "

L'enfant se décide donc ; mais pendant que, penchée elle se déchausse, quelle est cette immense rumeur qui vient la secouer toute et la contraint de se redresser ? Le grondement d'un orage ? Le roulement d'une cascade ? La chute d'un torrent ? Elle regarde : autour d'elle rien ne bouge, ni les peupliers de la prairie, ni la grise surface des ondes, ni les branchages de l'églantier qui, sur l'autre rive, tapisse les roches de Massabielle et dont elle veut en vain détacher ses yeux.

Confuse, Bernadette reprend la tâche interrompue... Mais, quoi ! ses oreilles tintent encore. La même rumeur impétueuse, la même étrange musique emplit l'air de ses mystérieuses harmonies. Tremblante, hors d'elle-même, la petite malade se sent sans respiration et sans voix. L'églantier qui la fascinait un instant plus tôt, voici qu'il s'anime ; ses tiges se balancent, palpitent, comme " effleurées d'un invisible pas ". La cavité béante de la grotte, voici qu'elle se colore, qu'elle se peuple. Une forme se dessine, une femme apparaît, et son idéal sourire met en fuite toutes les folles terreurs de l'enfant. Éblouie, Bernadette porte ses mains à ses yeux. Mais elle voit toujours la Dame qui lui sourit et " lui fait comprendre qu'elle ne se trompe pas ". Subjuguée par un tel charme, elle laisse son âme prendre son essor vers les régions du mystère, et son corps se prosterne dans l'attitude de la prière ; elle tombe à deux genoux.

Quelle est donc cette Dame merveilleuse qui soulève sur son passage ce grand bruit de tempête, et qui semble surgir du pays des rêves ou descendre des cieux ?

C'est Bernadette qui nous répond :

— " Elle a l'air d'une jeune fille de seize ou dix-sept ans. Elle est vêtue d'une robe blanche, serrée à la ceinture par un ruban bleu qui glisse le long de sa robe. Elle porte sur sa tête un voile blanc qui laisse à peine apercevoir les cheveux et retombe en arrière jusqu'au-dessous de la taille. Ses pieds sont nus, mais couverts par les derniers plis de la robe, si ce n'est à la pointe, où brille sur chacun d'eux une rose d'or. Elle tient à son bras droit un chapelet à grains blancs, avec une chaîne d'or aussi brillante que les deux roses de ses pieds. "

Si nous pressons de nos questions la Voyante, curieux de connaître qui est cette Dame à l'é�incelante parure de neige, Bernadette ne sait plus que répondre : l'Apparition n'a pas dit son nom.

Agenouillée, heureuse, le chapelet aux doigts, les yeux dans les yeux, dont elle ne se lasse d'admirer la transparence et le sourire, l'humble petite fille prolonge son extase. Elle sent monter à ses lèvres l'élan de la prière. L'Apparition se signe ; Bernadette l'imité, et je ne sais quel dialogue s'engage, duo d'âmes dont le ciel peut seul recueillir les échos.

C'est étrange : la Dame se tait pendant que l'enfant égrène les *Ave Maria* du Rosaire. Puisqu'elle aussi fait glisser les grains dans sa main toute blanche, pourquoi ne parle-t-elle pas ?... La première dizaine s'achève. *Gloria Patri, et Filio et Spiritui Sancto*. Elles sont deux maintenant à prier ensemble, et voyant comme le fait la Dame, Bernadette se prend à envier sa ferveur.

Du moins s'y applique-t-elle : quelle intensité dans son regard, quelle émotion dans son âme, pendant qu'elle redit : *Je vous salue*.

*Marie, pleine de grâces !* Elle ne s'étonne déjà plus que l'Apparition l'écoute, souriante, bouche close, car c'est vers cette idéale Image que monte l'hommage de sa piété d'enfant.

*Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.* Pour la dernière fois, leurs lèvres unies ont célébré, du même rythme ralenti, l'éternelle gloire du Père... Ne dirait-on pas qu'elles s'attristent l'une et l'autre de voir leur colloque sitôt finir ? Je voudrais toujours prier ainsi, pense Bernadette...

Le nuage d'or enveloppe la Vision, l'emporte dans sa course monte et disparaît.

La roche est redevenue grise ; les tiges de l'églantier se sont décolorées.

Déserte la Grotte, déserte et sauvage.

Jeanne et Marie ont fait une riche cueillette, cueillette miraculeuse ; pour leurs frères épaules le fardeau sera trop lourd.

Bernadette, toujours à genoux, s'aperçoit que son fagot n'est pas encore commencé.

Railleuses, mais bonnes, ses compagnes ne veulent point qu'elle en ait de la honte. Bien vite, voici trois gros paquets. Penchées sous la charge, nos glaneuses d'hiver regagnent la ville. Les langues s'agitent et chaque fillette livre le secret de sa joie.

— "Vous n'avez rien remarqué, à la Grotte ?" dit Bernadette.

— "Non. Pourquoi fais-tu cette question ?

— "Oh ! alors, rien".

Rien veut dire quelque chose. Hésitant d'abord, enhardi, bientôt, le cœur de la Voyante s'entr'ouvre. Comme les mots en découlent, lumineux, parfumés !

Marie a promis de se taire ; mais le moyen de tenir parole quand le soir, sa sœur pleure, et que maman lui demande la cause de ses larmes, sans en rien obtenir !

— "Ce sont des illusions, répliqua la mère ; il faut chasser ces idées-là et surtout ne plus retourner à la grotte de Massabielle."

Ce fut tout, ce jour-là, mais, la nuit, Bernadette ne put dormir.

Des illusions ? O Dieu, serait-ce possible ? Elle ne le crut pas, et une force surhumaine l'entraîna malgré tout, sur le chemin défendu.

Des illusions ? Voyez comme les foules se sont précipitées à la Grotte.

Que de membres perclus où circule une sève rajeunie ?

Que de cœurs desséchés où l'arbre des vieilles croyances re-fléurit de nouveau !

Et ce royal diadème d'églises et de monastères.

Et ces pèlerins innombrables que le geste de la prière ne fatigue jamais !

Aussi est-ce l'âme pleine de reconnaissance que nous évoquons le souvenir de ce jour brumeux et maussade où, pour la première fois, la vierge Marie et Bernadette récitèrent ensemble les *Gloria Patri* du chapelet.

Et nous l'évoquons avec plus de confiance en cette quatrième année de guerre.

L'heure est grave, la situation est critique au dedans comme au dehors. Mettons en Marie tout notre espoir. Qu'elle protège la France et le Canada, dont elle est la Reine.

(*L'Echo paroissial du S.-C.*)

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### FILTRATION INSUFFISANTE

La censure, disions-nous dans notre dernier *Bulletin*, n'a pas encore réussi à filtrer convenablement le flot impur des vues animées, qui coule sans cesse des États-Unis vers le Canada. C'est un fait que des enquêtes très consciencieuses ont démontré d'une façon péremptoire.

A quoi cela tient-il ?

Tout en reconnaissant avec plaisir que notre loi provinciale a consacré le principe de la nécessité d'une censure pour les vues animées, en établissant à Montréal le Bureau des Censeurs, il nous sera bien permis de regretter que cette loi ait donné le contrôle de tous les théâtres cinématographiques de la province à cet unique Bureau. Avec un champ d'action aussi étendu, il nous paraît pratiquement impossible, malgré tout le travail et les bonnes intentions des censeurs actuels, que le contrôle du Bureau de Montréal soit véritablement efficace partout.

Le petit nombre des censeurs autorisés par la loi, d'une part, et le très grand nombre des vues animées qui se fabriquent d'autre part, nous font tout de suite comprendre l'énorme difficulté de la tâche. Mettons que dans les théâtres d'une seule ville, il se donne à peu près une cinquantaine de vues par semaine. A une heure de représentation par pellicule, plus ou moins, cela fait cinquante heures d'un travail très fatigant, aussi bien pour l'esprit que pour les yeux, que doivent fournir les censeurs, chaque

semaine, rien que pour le contrôle des spectacles d'une seule localité. Sans doute, les mêmes vues sont produites à la fois dans plusieurs théâtres de localités différentes ; mais n'y eût-il que deux séries de vues données chaque semaine dans tous les théâtres de la province, que déjà le travail des censeurs serait extraordinaire, même en réduisant à une demi-heure la durée de la représentation de chacune des vues à contrôler. Et quand on sait que la série des vues animées d'une semaine est souvent triple, il est facile de comprendre que la rude besogne de la censure devient impossible à accomplir, surtout dans le cas de censeurs occupés en même temps à d'autres travaux, comme il arrive, si nous ne nous trompons, pour nos trois censeurs provinciaux.

De plus, et cela avec la meilleure foi du monde, les censeurs sont exposés, quand ils considèrent le nombre et la diversité des localités où les vues sont présentées, à se fixer une règle de censure moyenne, qui peut assez facilement tomber au-dessous de la normale. Voici Montréal, voici Québec, voici Saint-Hyacinthe, ou peut-être quelque grand centre rural : la diversité des milieux peut amener les censeurs à se dire : telle ville acceptera ce spectacle, telle autre non ; tel centre rural sera scandalisé par cette série de vues animées, laquelle passera plus facilement dans telle ou telle ville : faisons-nous donc une règle d'appréciation générale qui ne soit ni trop élevée ni trop basse, et nous contenterons ainsi tous les goûts. Remarquez bien que nous n'affirmons pas que cela se pratique au Bureau de Censure ; nous disons simplement que la vaste étendue du champ d'action de la censure provinciale expose à de pareilles méprises.

Il nous paraît, en outre, que la loi de la censure est trop vague sur la nature des vues à condamner. Un membre distingué du Barreau de Québec nous en faisait, hier, la remarque. Pourquoi la loi ne dit-elle pas, au moins, par exemple, que la représentation de toute action condamnée par le Code criminel est interdite ? Cela faciliterait les poursuites et l'imposition des sanctions.

Enfin, l'existence d'un seul et unique Bureau de Censure pour toute la province ouvre la porte à la fraude. Les enquêtes ont révélé, en effet, que, dans les centres éloignés de Montréal, plusieurs propriétaires de théâtres ne se gênent pas pour offrir en spectacle des vues condamnées par le Bureau provincial. Dans certains cas, il a même été prouvé que ces vues condamnées portaient l'estampille du Bureau, ou plutôt sa contrefaçon.

Il reste à dire, dans notre prochain *Bulletin* comment il nous paraît possible et désirable de rendre la censure des vues animées plus efficace.